



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

URBANISME / AMÉNAGEMENT / BÂTIMENT / PAYSAGE

- 2.1 - Affaires foncières : rédaction d'actes administratifs
- 2.2 - Architecture / Urbanisme / Paysage : études et accompagnement dans la définition de projets
- 2.3 - Accompagnement dans l'aménagement des centres bourgs
- 2.4 - Rénovation centre bourg : assistance à maîtrise d'ouvrage et investissement
- 2.5 - Habitat / Logement : appui à la réflexion sur politique habitat
- 2.6 - Construction, rénovation, requalification et assistance à maîtrise d'ouvrage de bâtiments
- 2.7 - Architecture / Paysage : conseil amont pour les pétitionnaires avec un architecte ou un paysagiste concepteur du CAUE
- 2.8 - Architecture / Urbanisme / Paysage / Environnement : actions de sensibilisation et de formation
- 2.9 - Architecture / Urbanisme / Paysage / Environnement : accès à un centre de documentation
- 2.10 - Patrimoine bâti ou mobilier : expertise et aide aux demandes de subventions pour restauration
- 2.11 - Bâtiments : structures collectives (foyers,...)
- 2.12 - Gestion déléguée de logements pour le compte des collectivités ou autres



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.1

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de la prestation :** Affaires foncières : Rédaction actes administratifs

➤ **Opérations concernées :**

Opérations foncières (cessions, acquisitions, servitudes) de faible importance

➤ **Périmètre d'intervention :** département de la Sarthe

- Description / nature de la prestation : rédaction d'actes administratifs de vente, d'acquisition, d'échange, de constitution ou de report de servitudes (hors projets complexes)
- Niveaux de prestations possibles :

Étapes du projet	Niveau de prestation
Rédaction de l'acte jusqu'à sa publication au Bureau des Hypothèques	Collecte des informations nécessaires, recherche de tout document (statuts, baux, extraits Kbis) qui n'auraient pu être produits par la collectivité, signature des différentes parties et publication au Bureau des Hypothèques compétent

➤ **Bénéficiaires :**

Collectivités actionnaires de l'ATESART (communes, communautés de communes, SIAEP)

➤ **Modalités pratiques :**

Service payant : 650 € par acte plus frais du service public foncier

➤ **Contact :**

- ATESART : 02 43 54 73 44
- atesart@laposte.net
- Site internet : www.sarthe.fr/atesart-au-service-des-territoires



Fiche de prestation 2.2

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de l'intervention :** Etudes et accompagnement dans la définition des projets, aide à la sélection de la maîtrise d'œuvre

➤ **Calendrier à prévoir :**

Nous consulter le plus en amont possible du projet

➤ **Opérations concernées :**

Construction, extension, restauration, transformation, adaptation aux handicaps et au vieillissement...

Tout bâtiment, logement, équipement public... ;

Projet de nouveau quartier, de densification, de requalification, de ZA, de PLU ou PLUi, diagnostic global communal, reconquête de cœur urbain... ;

Aménagement, extension, requalification d'espace public (place, traversée de bourg, espace vert, entrée de ville, espace naturel, cimetière...), plantations, gestion raisonnée...

Accompagnement régulier des services instructeurs ADS.

➤ **Description :**

Le CAUE est chargé par sa Loi fondatrice d'une mission de Service Public : **promouvoir la qualité** de l'architecture et de son environnement. Il ne répond pas à une commande dans une relation commerciale, mais accompagne, dans une démarche d'échange, tout porteur de projet, pour faire émerger ses enjeux propres et l'aider à y répondre.

L'intervention du CAUE auprès du maître d'ouvrage est **transversale et impartiale** ; en vous faisant bénéficier du **regard global et extérieur** de ses **disciplines complémentaires**, son but est d'apporter une aide à la décision, de satisfaire à **long terme** l'intérêt du maître d'ouvrage et l'**intérêt général** : qualité d'usage de l'espace, qualité environnementale, insertion paysagère, économies du foncier, mise en valeur du cadre de vie...

Le CAUE est **indépendant de toute implication marchande** quant à sa propre intervention et quant à la suite donnée au projet : le maître d'ouvrage doit ensuite faire appel à un professionnel libéral de son choix pour toutes les étapes de la maîtrise d'œuvre : architecte DPLG ou HMONP et/ou paysagiste concepteur et/ou urbaniste OPQU.

A la suite de son étude, le CAUE peut ainsi proposer une mission **d'aide à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre** afin de tirer tous les bénéfices qualitatifs de l'étude initiale. Le CAUE peut également participer à des **jurys de concours**.

➤ **Bénéficiaires :**

Toutes Collectivités locales et leurs groupements.



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Modalités pratiques :**

Le CAUE reçoit une participation des Collectivités à son activité associative, sans proportion avec les montants engagés pour son intervention. Nous consulter pour établir un rendez-vous et une convention.

➤ **Contact :**

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
1 rue de la Mariette, 72000 LE MANS - 02 43 72 35 31
- caue.sarthe@wanadoo.fr
- Site internet : www.caue-sarthe.com





ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.3

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de la prestation :** Accompagnement dans l'aménagement de bourg

➤ **Opérations concernées :**

➤ **Périmètre d'intervention :**

- Description/ nature de la prestation :
 - Urbanisme : Etudes urbaines et foncières
 - Conseil et animation
 - Gestion foncière
- Niveaux de prestations possibles

Etapes du projet	Niveau de prestation
-Renouvellement urbain, -Aménagement de quartiers nouveaux et anciens	-Etudes amont -Conseils -Aide à mobilisation de foncier -Aménagement dans un souci de qualité et d'économie -Elaboration de plan de financement
Urbanisme/revitalisation de centres bourgs	-Elaboration de règlement en intégrant les paramètres environnementaux et favorisant la mixité sociale - approche environnementale des zones d'urbanisation future, -Inclusion des périmètres de raccordement de réseaux dans les documents graphiques, - recueil de recommandations
Prospection foncière	- recherche de foncier, -reconquête des centres bourgs

➤ **Bénéficiaires :**

Communes, communautés de communes...

➤ **Modalités pratiques :**



Prestation entrant dans le champ commercial et concurrentiel

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

FICHES

➤ **Contact :**

- Direction commerciale : Yves TARDIF : 02 13 54 72 52
yves.tardif@sarthe-habitat.fr
- Direction Maîtrise d'ouvrage et patrimoine : Didier PHILIPPE : 02 43 54 72 47
didier.philippe@sarthe-habitat.fr
- Site internet : www.sarthe-habitat.fr



Sarthe Habitat



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.4

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de la prestation :** Rénovation centre bourg Assistance à maîtrise d'ouvrage et investissement

- Réhabilitations de centres bourgs combinant habitat ancien et activités commerciales ou tertiaires

➤ **Périmètre d'intervention :**

- Description/ nature de la prestation :
 - Assistance aux choix de cabinets d'études
 - Assistance aux appels d'offres (rédaction, analyse réponses...)
 - Préparation des contrats et commandes
 - Suivi du chantier
 - Suivi des réceptions
 - Investissement possible dans locaux tertiaires ou commerciaux sur fonds propres avec ou sans garantie demandée à la collectivité (sur analyse par comité d'engagement) ou collectivité locataire
- Niveaux de prestations possibles

Etapas du projet	Niveau de prestation
AMO	%
Investissement immobilier	Garantie demandée ou collectivité locataire

➤ **Bénéficiaires :**

Communes

➤ **Modalités pratiques :**

Sur devis

➤ **Contact :**

- Directeur : Jean-Pierre FABRE : 02 43 40 27 17 / 06 11 16 13 59
- jp.fabre@secos.fr
- Site internet : www.secos-sarthe.com



Fiche de prestation 2.5

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de la prestation :** Etude Habitat

➤ **Opérations concernées :**

Complément au diagnostic de territoire et appui à la réflexion sur la définition d'une politique de l'habitat dans le cadre d'un PLH, d'une OPAH...

➤ **Périmètre d'intervention :**

- Description/ nature de la prestation : Analyse de données, fourniture d'indicateurs sur le marché local de l'habitat et sur les dispositifs de lutte contre l'exclusion
- niveaux de prestations possibles

Etapes du projet	Niveau de prestation
Complément au diagnostic de territoire	Rédaction d'un bulletin thématique

➤ **Bénéficiaires :**

Communes, communautés de communes, syndicats, autres...

➤ **Modalités pratiques :**

Aujourd'hui ce service est gratuit. Il est co piloté par l'Etat et le Département. L'observatoire est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, du Plan Départemental de l'Habitat et de la délégation des aides à la pierre. Les demandes d'études font l'objet d'une validation par l'Etat et le Département et doivent répondre à un besoin du territoire qui s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de l'habitat.

➤ **Contact :**

- Département de la Sarthe : Service logement
- Chef de service : Olivier SILLERE : 02 43 54 74 89
olivier.sillere@sarthe.fr
- Site internet : www.sarthe.fr



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.6

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de la prestation :** Construction et assistance à maîtrise d'ouvrage pour Bâtiments

- **Opérations concernées :** Hébergement (logements locatifs et accession à la propriété (PSLA et VEFA), structures médicales et médico-sociales, habitat adapté, gens du voyage, gendarmeries, commerces (locaux commerciaux, tertiaires, activités, ...)

➤ **Périmètre d'intervention :**

- Description/ nature de la prestation :
 - Etudes amont et suivi dans le domaine de l'habitat
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Construction
 - Gestion
- Niveaux de prestations possibles

Etapes du projet	Niveau de prestation
Amont et suivi d'animation	Etudes d'opérations : amélioration de l'habitat et de l'espace
AMO de construction	Assistance du maître d'ouvrage dans toutes les phases de l'opération, de la définition du programme à la réception des travaux
Gestion locative	Toutes phases de la gestion locative -demande de logements -attributions/départs -évolution loyers et charges locatives, -quittancement, gestion et suivi des impayés, -gestion de l'APL
Adaptation de l'offre	Offre d'un habitat adapté pour personnes âgées ou handicapées Offre pour familles difficiles à intégrer en habitat collectif. Aide aux accédants en difficulté



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Bénéficiaires :**

Communes, communautés de communes...

➤ **Modalités pratiques :**

Prestation entrant dans le champ commercial et concurrentiel

➤ **Contact**

- Direction commerciale : Yves TARDIF : 02 43 43 72 52
yves.tardif@sarthe-habitat.fr
- Site internet : www.sarthe-habitat.fr



Sarthe Habitat



Fiche de prestation 2.7

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

Nom de l'intervention : Rendez-vous avec un architecte ou un paysagiste concepteur du CAUE pour les pétitionnaires

➤ **Calendrier à prévoir :**

Nous consulter le plus en amont possible du projet

➤ **Opérations concernées :**

Réflexion globale en amont de tout projet :

Choix d'un terrain ;

Construction, extension, restauration, transformation, adaptation aux handicaps et au vieillissement, économies d'énergies, percement d'ouvertures, choix de couleurs... ;

Aménagement d'espace extérieur, jardin, terrasse, plantations, gestion raisonnée...

➤ **Description :**

Le CAUE est chargé par sa Loi fondatrice d'une mission de Service Public : **promouvoir la qualité** de l'architecture et de son environnement. A ce titre, **il reçoit gratuitement, éventuellement à la demande de la Collectivité, tout habitant** qui souhaite lui soumettre un projet aussi modeste soit-il, s'informer des démarches à engager, des professionnels à consulter, etc.

Le CAUE ne répond pas à une commande dans une relation commerciale, mais accompagne, dans une démarche d'échange, tout porteur de projet, pour faire émerger ses enjeux propres et l'aider à y répondre.

L'objectif du CAUE est de satisfaire à long terme l'intérêt du maître d'ouvrage et l'**intérêt général** : qualité d'usage de l'espace, qualité environnementale, insertion paysagère, économies du foncier, mise en valeur du cadre de vie...

Le CAUE est **indépendant de toute implication marchande** quant à sa propre intervention et quant à la suite donnée au projet : le candidat maître d'ouvrage doit ensuite faire appel à un professionnel libéral de son choix pour toutes les étapes de la maîtrise d'œuvre : architecte DPLG ou HMONP et/ou paysagiste concepteur.

Les Collectivités peuvent en cas de sensibilité particulière d'un site, ou de difficulté sur un projet qui leur est soumis, **inviter le pétitionnaire à rencontrer les professionnels du CAUE**, le plus en amont possible.

A ces rendez vous gratuits pour les pétitionnaires, peut être adossé un **accompagnement régulier du Service instructeur ADS**. L'objectif est de l'aider à interpréter des projets jugés complexes, sensibles ou "à enjeux" (PC ou PA), formuler des prescriptions ou des propositions d'évolution en fonction du contexte bâti et réglementaire local, apporter le regard d'un architecte, d'un urbaniste et/ou d'un paysagiste concepteur sur l'intégration fonctionnelle et esthétique d'un projet dans son environnement, etc.



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Bénéficiaires :**

Toutes Collectivités locales et leurs groupements.

➤ **Modalités pratiques :**

Rendez-vous gratuits pour les particuliers, ou dans le cadre d'une convention pour les Collectivités souhaitant instaurer des permanences.

Le CAUE reçoit une participation des Collectivités à son activité associative, sans proportion avec les montants engagés pour son intervention. Nous consulter pour établir un rendez vous, lister les pièces à apporter, ou établir une convention

➤ **Contact :**

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
1 rue de la Mariette, 72000 LE MANS - 02 43 72 35 31
- caue.sarthe@wanadoo.fr
- Site internet : www.caue-sarthe.com





Fiche de prestation 2.8

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de l'intervention :** Actions de sensibilisation et de formation

➤ **Calendrier à prévoir :**

Nous consulter le plus en amont possible de votre projet

➤ **Description :**

Le CAUE est chargé par sa Loi fondatrice d'une mission de Service Public : **promouvoir la qualité** de l'architecture et de son environnement. A ce titre, il agit pour que chaque citoyen puisse gagner en connaissance et en compétences, et ainsi satisfaire à long terme l'intérêt de tous. Professionnel de la pédagogie, le CAUE porte un **message culturel qualitatif** permettant à chacun de **devenir acteur de l'amélioration de son cadre de vie, rural ou urbain** : urbanisme et aménagement paysager de long terme, promotion de matériaux locaux et écologiques, promotion de techniques respectueuses de l'identité des lieux, pratiques vertueuses, lutte contre le changement climatique...

Acteur d'une meilleure connaissance **du cadre de vie et de sa valorisation**, le CAUE permet à chacun de changer de regard sur le paysage rural ou urbain, et de prendre conscience de **son rapport personnel à son environnement bâti et naturel**. Son **action culturelle pédagogique pour tous publics** est ainsi gage d'un meilleur vivre ensemble.

➤ **Opérations concernées :**

Exemples d'actions existantes ou à la demande :

- **Formations** pour élus et agents des Collectivités, pour enseignants, pour professionnels,...
- **Interventions en milieu scolaire**, propositions pour jeune public, TAP ;
- proposition d'outils de sensibilisation : **expositions** itinérantes, fiches pratiques, guides techniques, ... ;
- **Ateliers** pratiques ;
- **Conférences, colloques** ;
- **Visites pédagogiques** architecturales, urbaines ou paysagères, voyages d'étude.

➤ **Bénéficiaires :**

Elus et agents.

Modalités pratiques :



Le CAUE reçoit une participation des Collectivités à son activité associative, sans proportion avec les montants engagés pour son intervention. Nous consulter pour établir un rendez-vous et une convention

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Contact :**

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
1 rue de la Mariette, 72000 LE MANS – 02 43 72 35 31
- caue.sarthe@wanadoo.fr
- Site internet : www.caue-sarthe.com





Fiche de prestation 2.9

➤ **Domaine** : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE

➤ **Nom de l'intervention** : Missions « restauration du patrimoine bâti et du patrimoine mobilier »

➤ **Calendrier à prévoir** : Nous consulter le plus en amont possible de votre projet

➤ **Opérations concernées** : Le CAUE vous conseille :

- pour votre **patrimoine mobilier protégé** au titre des monuments historiques (inscrit ou classé) : cloches, tableaux, meubles, sculptures, ornements, livres, retables, peintures murales, objets d'art... ;
- pour votre **patrimoine rural non protégé** : manoirs, bâti de qualité, lavoirs, puits, fours à chanvre... (plafond de nombre d'habitants) ;
- pour vos **édifices culturels non protégés** (églises, chapelles...).

➤ **Description** :

Le CAUE est chargé par sa Loi fondatrice d'une mission de Service Public : **promouvoir la qualité** de l'architecture et de son environnement.

Le CAUE vous aide à élaborer votre dossier de **demande de subvention** auprès du Conseil Départemental, et présente son expertise au Comité de pilotage Patrimoine mis en place par le Conseil Départemental.

Le CAUE est **indépendant de toute implication marchande** quant à sa propre intervention et quant à la suite donnée au projet. Pour le patrimoine bâti, le maître d'ouvrage doit par ailleurs faire appel à un professionnel libéral de son choix pour toutes les étapes de la maîtrise d'œuvre : architecte DPLG ou HMONP et/ou paysagiste concepteur.

En fin de travaux, le **CAUE valide le cas échéant le versement** de la subvention du Conseil Départemental.

➤ **Bénéficiaires** :

Toutes Collectivités locales et leurs groupements.

➤ **Modalités pratiques** :

Le CAUE reçoit une participation des Collectivités à son activité associative, sans proportion avec les montants engagés pour son intervention. Nous consulter pour établir un rendez-vous et une convention



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Contact :**

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
1 rue de la Mariette, 72000 LE MANS - 02 43 72 35 31
- caue.sarthe@wanadoo.fr
- Site internet : www.caue-sarthe.com





ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.10

➤ **Domaine : URBANISME / AMENAGEMENT / BATIMENT / PAYSAGE**

➤ **Nom de l'intervention :** Mise à disposition d'un Centre de documentation

➤ **Calendrier à prévoir :**

Sur rendez vous

➤ **Description :**

Le CAUE est chargé par sa Loi fondatrice d'une mission de Service Public : **promouvoir la qualité** de l'architecture et de son environnement. A ce titre, il met à la disposition de tous un **fonds documentaire unique dans le département**, spécialisé en architecture, urbanisme, paysage et patrimoine :

- **Ouvrages** (1500 références) ;
- **Revues** spécialisées ;
- **Photos** sur l'architecture, le paysage et le patrimoine sarthois (1000 références) ;
- **Cartes** ;
- **Etudes** archivées (900 références) ;
- Dossiers **thématiques** ;
- **Aide** à la recherche documentaire ;
- Accès à l'Observatoire de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage des CAUE : une **sélection**, exclusive en France, de 3000 réalisations choisies pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant et leur valeur d'usage ;
- Il dispose aussi d'une **matériauthèque** inédite, explicative et incitative, qui expose des échantillons de produits écologiques et de matériaux locaux destinés à la construction.

➤ **Bénéficiaires :**

Elus et agents.

➤ **Modalités pratiques :**

Prendre rendez-vous au 02 43 72 35 31.

➤ **Contact :**

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
1 rue de la Mariette, 72000 LE MANS - 02 43 72 35 31
- caue.sarthe@wanadoo.fr
- Site internet : www.caue-sarthe.com





ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.11

- **Domaine : URBANISME /AMÉNAGEMENT / BÂTIMENT /PAYSAGE**
- **Nom de la prestation :** Gestion Déléguée de logements pour le compte des collectivités ou autres
- **Opérations concernées :**
Logements appartenant à autrui
- **Périmètre d'intervention :**
 - Description/ nature de la prestation :
 - Gérer les demandes de logements,
 - Gérer la vie locative
 - Gérer les loyers et les charges récupérables (encaissements)
 - Gérer les impayés locatifs
 - Gérer les troubles locatifs
 - Encaissement –Décaissement des loyers
 - Niveaux de prestation possibles :

Etapes du projet	Niveau de prestation
- Gérer les demandes de logements	- Gestion et renouvellement des demandes de logement - Mise à disposition d'un état trimestriel des demandes en cours
- Gérer la vie locative	- Analyse des demandes de logement, gestion d'une commission d'attribution - Gestion du bail et avenant si nécessaire - Gestion des entrées et sorties (visites conseil, Etats des lieux entrée et de sortie) - Gestion des aides au logement - Quittancement des loyers et des charges
- Gérer les loyers	- Application du loyer souhaité par la collectivité - Gestion des révisions annuelles
- Gérer les charges récupérables	- Gestion des provisions et régularisation des dépenses.
- Gérer les impayés locatifs	- Mise en place de procédures appropriées en cas d'impayés, amiables et/ou contentieuses.
- Gérer les troubles locatifs	- Assurer aux locataires une jouissance paisible des logements. - Interventions en cas de troubles, amiables et/ou contentieuses
-Encaissement-Décaissement des loyers	- Encaissement de toutes sommes dont le versement trouve son origine dans l'administration des immeubles confiés en gestion. - Remboursement des dépôts de garantie et éventuels trop perçus.



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Bénéficiaires :**

Collectivités locales...

➤ **Modalités pratiques :**

Convention à passer entre Sarthe Habitat et la collectivité indiquant le niveau de prestations attendues et la rémunération correspondante.

➤ **Contact :**

- Direction Locative : Franck PICHOT : 02 43 43 72 27
franck.pichot@sarthe-habitat.fr
- Site internet : www.sarthe-habitat.fr/



Sarthe Habitat



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

Fiche de prestation 2.12

➤ **Domaine : URBANISME /AMÉNAGEMENT / BÂTIMENT /PAYSAGE**

➤ **Nom de la prestation :** Structure collectives (foyers...)

▪ **Opérations concernées :**

Réalisation de structures collectives pour personnes âgées, personnes en situation de handicap, maisons relais, résidences sociales

Ces structures d'hébergement peuvent être construites par SARTHE HABITAT qui en reste propriétaire et sont gérées par un gestionnaire (CCAS...), ou bien SARTHE HABITAT peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la collectivité ou du gestionnaire.

▪ **Description/ nature de la prestation :**

- Etudes de faisabilité, définition du besoin avec le gestionnaire (collectivité, CCAS)
- Etude financière, calcul de redevance, conventionnement de la structure (APL)
- Consultation du maître d'œuvre, des entreprises, réalisation des travaux, réception, remise de l'ouvrage au gestionnaire

▪ **Niveaux de prestation possibles :**

Etapes du projet	Niveau de prestation
Etudes faisabilité préalables	Analyse des besoins du gestionnaire Choix du maître d'œuvre Etude du projet (soit construction neuve soit réhabilitation ou restructuration d'un immeuble existant) Validation du projet avec le gestionnaire
Etude financière	Recherche de financements, subventions ... Etablissement de la redevance Etablissement de la convention APL
Travaux	Consultation et choix des entreprises Suivi des travaux Réception et remise de du foyer au gestionnaire
Gestion ultérieure	Réalisation des travaux sur clos et couvert, renouvellement des composants ... par le propriétaire Prestation de conseils sur la gestion technique et administrative de la structure
Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) si la collectivité est propriétaire de la structure d'hébergement	Assistance du maître d'ouvrage dans toutes les phases de l'opération, de la définition du programme, au choix des entreprises jusqu'à la réception des travaux



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES SARTHOIS

Un réseau départemental au service des collectivités locales

➤ **Bénéficiaires :**

Communes, communautés de communes...

➤ **Modalités pratiques :**

- Si SARTHE HABITAT est propriétaire :
 - Convention de gestion et de location à signer avec SARTHE HABITAT pour une durée équivalente au remboursement des prêts.
 - Redevance correspondant au remboursement des prêts, provision pour travaux, frais généraux ...
- Si la collectivité est propriétaire de la structure, l'intervention en AMO fait l'objet d'une rémunération.

➤ **Contact**

- Direction Locative : Franck PICHOT : 02 43 43 72 27
franck.pichot@sarthe-habitat.fr
- Directeur Maîtrise d'ouvrage et patrimoine : Didier PHILIPPE : 02 43 43 72 32
didier.philippe@sarthe-habitat.fr
- Site internet : www.sarthe-habitat.fr



Sarthe Habitat